

■ **MARC RUEGER Sàrl**, à Mannens-Grandsivaz, l'exploitation d'une entreprise oeuvrant dans le secteur de la construction. (FOSC du 17.06.1999, p. 4060). Inscription d'office par suite de la fusion des communes de Mannens-Grandsivaz et Montagny (FR), selon Décret et Loi du 12.09.2003, nouvelle dénomination du siège: Montagny (FR).
Journal no 547 du 05.02.2004
(02112970 / CH-217.0.240.129-0)